

Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 27 avril 1999, M. André Delecour, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction de Liège, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par Mme Bernadette Grignard, premier attaché, du 2 au 9 avril 1999 inclus.

Par arrêté ministériel du 30 avril 1999, Mme Anne Franquet, directrice à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction de Namur, est remplacée en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Marc Tournay, premier attaché, du 6 au 9 avril 1999 inclus.

Par arrêté ministériel du 30 avril 1999, M. Patrick Roussille, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction du Hainaut I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Jean-Claude Cornet, premier attaché, du 6 au 9 avril 1999 inclus.

Par arrêté ministériel du 30 avril 1999, M. Jean-Luc Aubertin, directeur f.f. à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction du Luxembourg, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. José Schwanen, premier attaché, les 7, 8, 13, 14 et 15 avril 1999.

Par arrêté ministériel du 8 juin 1999, Mme Anne Franquet, directrice à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction de Namur, est remplacée en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Marc Tournay, premier attaché, du 26 au 30 avril 1999 inclus.

Par arrêté ministériel du 24 juin 1999, M. Thierry Berthet, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction du Brabant wallon, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Christian Radelet, premier attaché, du 17 juillet au 15 août 1999.

AISEAU-PRESLES. — Un arrêté ministériel du 30 avril 1999 décide que le site d'activité économique C100 dit « Saint-Gaston » à Aiseau-Presles et comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Aiseau-Presles, Ire division, section A, n^{os} 45g, 48L2, 48p2pie, 51d, 51g, 51h, 55L et 58e et repris au plan n° C100 est désaffecté et doit être rénové et assaini.

Le même arrêté précise que la destination du site sera fixée postérieurement.

AMAY. — Un arrêté ministériel du 24 mars 1999 approuve le plan d'alignement d'une voirie à créer entre le chemin vicinal n° 5 et le chemin vicinal n° 53 et le plan d'alignement modifiant une partie du chemin vicinal n° 5 tels qu'ils ressortent de la délibération du 28 octobre 1996 du conseil communal d'Amay.

ANDENNE. — Un arrêté ministériel du 25 mai 1999 décide qu'il y a lieu de réviser partiellement le plan communal d'aménagement n° 3 dit « de la Campagne d'Andenne », approuvé par arrêté royal du 29 avril 1957 et modifié par les arrêtés royaux des 7 septembre 1957, 28 mai 1958, 24 mars 1959, 30 décembre 1959, 7 février 1961, 15 janvier 1962, 19 mars 1962, 4 février 1963, 1^{er} juin 1966, 24 juillet 1968 et 28 mars 1980, dont la révision est dérogatoire au plan de secteur de Namur, selon les nouvelles affectations sollicitées par le conseil communal d'Andenne en sa séance du 1^{er} octobre 1998.

Le même arrêté stipule que la révision partielle du plan communal d'aménagement devra être adoptée définitivement par le conseil communal d'Andenne dans un délai de trois ans à dater du 25 mai 1999 et que les prescriptions urbanistiques devront être précisées, et particulièrement en ce qui concerne le traitement des pignons à front de rue des parcelles, n^{os} 201a4 et 201t5.

BEAURAING. — Un arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 1999 adopte provisoirement le plan communal d'aménagement n° 14 couvrant le site du domaine militaire à Baronville, dérogatoire au plan de secteur de Beauraing-Gedinne.